

Interprofessionnalité en santé (IP1)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.1001.F.20

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- B1 Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels Impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- C2 Elles s'engagent, dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle, à assurer un approvisionnement alimentaire de haute qualité, durable et sûr, ainsi que la mise à disposition d'une offre alimentaire favorable à la santé.
- D1 Elles assurent une coordination et un leadership professionnels dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- D2 Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine de la nutrition et de la diététique sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F1 Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles
- G2 Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur d'une reconnaissance de la profession par la communauté des experts
- G3 Elle portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue

Objectifs généraux d'apprentissage

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle.
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins.
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité.
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif.
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle.
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé.
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle.
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPS®).
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé.
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé.
- Evolution des contextes et modèles de soins.
- Eléments de politique et d'économie de la santé.
- Organisation du travail dans les métiers de la santé.
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques.
- E-health et outils informatiques au service de la santé.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Interview interprofessionnel
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat
- Lectures préparatoires
- E-learning

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2ème semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteur-trices (rendez-vous fixé **d'entente avec le/la** tuteur-trice avec chaque groupe)
- Participation active aux e-learning et au travail de groupe

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 doit être annoncée. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le 9 décembre 2022
- B. Un travail écrit d'analyse des entretiens semi-dirigés produit en groupe interprofessionnel rendu au plus tard le vendredi 13 janvier 2023 (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 13 janvier 2023 (coefficient 1)

- Période : **semaines 41-42**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (B) et (C)) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. La modalité (A) doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- si le travail écrit (B) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Laurence Vernay Lehmann

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 22 juillet par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière